

**DIPLÔME UNIVERSITAIRE  
2010-2011**

**PSYCHOPATHOLOGIE  
et PSYCHOTRAUMATISME**

Responsable : **Jean GORTAIS**  
Responsable adjoint : **Carole DAMIANI**

**Université Paris Diderot Paris 7**  
**UF.R. Sciences Humaines Cliniques**  
Département de Formation Permanente  
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex 10  
[dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr](mailto:dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr)  
[www.shc.univ-paris7.fr](http://www.shc.univ-paris7.fr)

## RESPONSABLES

---

**Jean GORTAIS**, Maître de conférences Paris Diderot Paris 7

**Responsable adjoint : Carole DAMIANI**, Docteur en psychologie, chargée de mission à l'INAVEM, psychologue à Paris aide aux victimes

## ENSEIGNANTS PRESENTIS

---

**Houriya Abdelouahed**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

**Jeanine Altounian**, Essayiste psychanalyste

**Lionel Bailly**, Psychiatre, Londres

**Claude Barrois**, Professeur agrégé du Val de Grâce

**Thierry Baubet**, Psychiatre, Référent de la Cellule d'Urgence Psychologique 93

**Jean-Michel Coq**, Maître de conférences, Université de Rouen

**Liliane Daligand**, Professeur de Médecine Légale ,Lyon

**Carole Damiani**, Docteur en psychologie, psychologue clinicienne à Paris aide aux victimes, chargée de mission à l'INAVEM

**Marcela Gargiulo**, psychologue clinicienne, Hôpital de la Salpêtrière

**Jean Gortais**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

**Simone Korff Sausse**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

**François Lebigot**, Professeur agrégé du Val de Grâce

**Claude Lienhard**, avocat, Professeur de Droit, Colmar

**Yannick Martin**, Médecin des UMJ Paris Nord

**Françoise Neau**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

**Françoise Sironi**, Maître de conférences, Université Paris 10

**Tigran Tovmassian**, Psychologue clinicien

**Régine Waintrater**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

**Mi-Kyung Yi**, Maître de conférences, Université Paris Diderot

## Public

---

Ce DU s'adresse aux psychologues cliniciens, médecins psychiatres, psychanalystes, titulaires d'un diplôme de troisième cycle, sur dossier.

## Thématiques d'enseignement

---

Les thématiques ci-dessous précisées, ne sont pas exhaustives. Elles correspondent à des axes majeurs de la formation et pourront être complétées au cours du cursus.

- Fondements de l'approche psychanalytique des processus psychiques traumatiques
- Spécificité psychopathologique des psychotraumatismes
- Les modalités d'accueil et d'aide psychologique dans les contextes d'urgence
- Les processus transférentiels et contre-transférentiels dans les psychothérapies
- Le dispositif national des services hospitaliers et associations d'aide aux victimes
- Histoire et actualité de la législation du droit des victimes
- Le travail clinique dans des cadres collectifs
- L'annonce de la maladie génétique
- Handicap et traumatisme psychique
- Rupture du lien social
- Les génocides

## L'enseignement

---

1- Dans le cadre de ce DU, les enseignements psychanalytiques fondamentaux sur les traumatismes psychiques seront dispensés en liaison avec la spécificité des champs cliniques et des modes d'engagement thérapeutiques. La pluralité des intervenants, professionnels et enseignants, est destinée à favoriser une approche différenciée des processus psychiques traumatiques singuliers et collectifs et des enjeux thérapeutiques qui leur sont associés.

2- Cette formation comporte également une part significative de formation et d'information sur les différents dispositifs et contextes d'aide psychologique aux victimes ainsi qu'un enseignement de base sur la législation et les institutions concernées dans ce domaine professionnel.

3- Un séminaire de recherche (Mme Françoise Neau) propose aux étudiants d'effectuer une recherche théorico-clinique en relation directe avec leur expérience professionnelle ou avec leur expérience de stage clinique. Ce séminaire constitue le cadre de mise en travail d'une problématique et de l'écriture d'un mémoire de recherche qui, en fin d'année universitaire, sera exposé et discuté avec deux enseignants. Il aura lieu chaque journée de formation.

4- Un groupe de supervision clinique (Jean Gortais) propose aux étudiants un cheminement d'élaboration personnalisée concernant les situations cliniques rencontrées ainsi que les modes d'investissement institutionnels de chaque participant. Ce groupe aura lieu chaque journée de formation.

## Stage clinique

---

En ce qui concerne les participants dont l'activité professionnelle ne se situe pas dans le champ de la clinique du traumatisme psychique, il leur est demandé d'effectuer un stage en institution d'une durée de 150 h minimum

## CALENDRIER DES ENSEIGNEMENTS

---

*Sous réserve de modification pour cause de problèmes exceptionnels*

<b>Octobre</b>	<b>15</b>
<b>Novembre</b>	<b>12 et 26</b>
<b>Décembre</b>	<b>3 et 17</b>
<b>Janvier</b>	<b>7 et 21</b>
<b>Février</b>	<b>4</b>
<b>Mars</b>	<b>4 et 18</b>
<b>Avril</b>	<b>1er et 29</b>
<b>Mai</b>	<b>6 et 20</b>
<b>Juin</b>	<b>3 et 17</b>

112 heures, 16 journées.

Les enseignements sont regroupés le vendredi de 9h. à 17h.

Effectifs : de 10 à 25.

### EMPLOI DU TEMPS du VENDREDI

---

9h00 - 13h00

14h00 - 17h00

## Coût de la formation :

---

### 1/ Droits pédagogiques :

- paiement entreprise ou CFP : **1850 €**
- paiement individuel : **925 €**

**si vous avez été inscrit (e) dans une Université (LMD) en 2008/2009 et/ou en 2009/2010 : nous consulter**

### 2/ Droits administratifs :

- inscription à l'Université :

L'inscription universitaire, pour 2010/2011 est requise afin de couvrir le temps de la formation et la soutenance qui aura lieu en juin 2011.

Montant des droits 2010/2011 : **241,57 €**

*Les droits universitaires sont à la charge de l'étudiant*

SIRET : 197 517 238 006 59

**Déclaration d'existence n° I 175 POO I 175**

### Durée :

- octobre à juin (112 heures)

## Candidature

---

Pour faire acte de candidature au **D.U. psychopathologie et psychotraumatisme**, veuillez nous faire parvenir :

- une lettre de candidature motivée,
- un curriculum vitæ, avec 2 photographies d'identité,
- une photocopie des diplômes,
- la fiche accord de l'employeur ci-joint confirmant la prise en charge institutionnelle
- 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur et libellées à vos noms et adresse,

à l'adresse suivante, et avant le *1<sup>er</sup> octobre 2010*

**Université Paris Diderot-Paris7**  
**UF.R. Sciences Humaines Cliniques**  
Département de Formation Permanente  
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex 10

Après examen de votre dossier par l'équipe enseignante, une réponse écrite vous sera adressée pour vous signifier l'acceptation ou le refus de votre candidature.

## Délivrance du diplôme

---

Les étudiants du D.U. devront soutenir, en vue de la délivrance du diplôme, un mémoire qui présentera une situation ou un cas clinique qui sera développé en articulation avec les apports théoriques.

Ce mémoire donnera lieu à une soutenance orale.

La présentation du mémoire est obligatoire.

### Validation :

Assiduité.

Rédaction d'un mémoire écrit, noté sur 10.

Soutenance orale de ce mémoire, noté sur 10.

Total sur 20

Note exigible : 10 sur 20

L'inscription universitaire en 2010-2011  
est **impérative**  
et conditionne la remise du diplôme

## FICHE de PRE-INSCRIPTION

---

**au D.U. psychopathologie et psychotraumatisme**  
**à remettre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010**

Nom, Prénom : .....  
Adresse personnelle : .....

.....  
Téléphone : ..... courriel : .....

Diplômes obtenus : .....  
Profession : .....

Adresse employeur: .....  
.....

Téléphone : ..... Télécopie : .....  
courriel : .....

Veillez nous faire parvenir la fiche de pré-inscription. Toute inscription ne sera considérée comme définitive qu'après le règlement des frais de stage (paiement individuel) ou l'envoi de l'accord de l'employeur ou du F.A.F.

**Etablir un chèque au nom de l'Agent Comptable de Paris Diderot Paris 7.**

**Le coût du stage sera pris en charge :**

par moi-même Fait le,

par mon employeur

dans le cadre d'un CIF Signature

Si le nombre d'inscrits requis pour le bon fonctionnement n'est pas atteint, le stage est susceptible d'annulation. Cette décision intervient un mois avant le début prévu du stage.

**Université Paris Diderot Paris 7**  
**UF.R. Sciences Humaines Cliniques**  
Département de Formation Permanente  
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex 10  
Tél. : 01 57 27 63 94 Fax : 01 57 27 63 78  
[dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr](mailto:dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr)  
[www.shc.univ-paris7.fr](http://www.shc.univ-paris7.fr)

# ACCORD de l'ENTREPRISE

## DANS LE CADRE DU PLAN DE FORMATION

---

Nom de l'entreprise : .....

Le Directeur de l'entreprise: .....

Adresse : .....

N° SIRET: .....

Tél. : .....Télécopie:.....

courriel: .....

**Autorise dans le cadre de son plan de formation :**

M. ....

Adresse personnelle : .....

Tel. : ..... Profession : .....

**à suivre à l'Université Paris Diderot Paris7, le D.U.:**

**psychopathologie et psychotraumatisme**

Dates : ..... Nombre d'heures: .....

### **II - S'engage à régler les frais de formation**

Soit : .....

La facture établie par l'Université devra être envoyée à l'adresse suivante :

.....

Date: le : .....

Signature du Responsable et

Cachet de l'entreprise

SIRET : 197 517 238 006 59

Déclaration d'existence : N° 1175POO1175

**Université Paris Diderot Paris 7**  
**U.F.R. Sciences Humaines Cliniques**  
Département de Formation Permanente  
26, rue de Paradis - 75480 PARIS cedex 10  
Tél. : 01 57 27 63 94 Fax :01 57 27 7 63 78  
[dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr](mailto:dfp.psycho@univ-paris-diderot.fr)  
[www.shc.univ-paris7.fr](http://www.shc.univ-paris7.fr)